



COMITE TECHNIQUE DE FRANCEAGRIMER

Du 29 septembre 2016

RÉMUNÉRATION DES CONTRACTUELS

Le décret n°2016-1156 du 24 août 2016 prohibe toute discrimination à l'égard des contractuels, notamment en ce qui concerne la rémunération.

Lors de la prochaine réunion de la commission consultative paritaire (CCP) concernant ces personnels, un point sera fait sur les rémunérations comparées des contractuels et des fonctionnaires.

L'alliance CFTC-CGC, attachée à l'équité de traitement de tous les agents quel que soit leur statut, se félicite de la réalisation de cette étude dont il conviendra de tirer les enseignements.

REGIONS

Le groupe de travail régions est prévu le 13 octobre prochain.

REGIMES INDEMNITAIRES

Pour les fonctionnaires, les mesures annoncées lors du groupe de travail du 16 septembre vont être mises en œuvre (voir notre compte-rendu déjà diffusé).

Le Directeur Général annonce que la convergence pour les IAE sera effective en 2016.

Pour le statut unifié, le Directeur Général a proposé une augmentation des montants par groupes que les organisations syndicales ont estimée insuffisante. Les chiffres de cette augmentation ne sont pas encore définitivement validés par le Contrôle économique et financier.

Eric ALLAIN souhaite l'adhésion du statut unifié au RIFSEEP.

L'alliance CFTC-CGC demande la réalisation d'une étude comparative portant sur la rémunération globale (pas seulement sur les primes) des agents du statut unifié et des fonctionnaires.

GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT (GIPA)

La chef du SRH présente la fiche ressources humaines pour expliquer aux agents le mécanisme GIPA. Suite au faible taux de revalorisation de l'indice des prix à la consommation, le nombre d'agents concernés est faible : 63 agents statut unifié et 13 fonctionnaires. La régularisation est sur la fiche de paie de septembre.

En raison de la valorisation du point d'indice l'an prochain, le nombre d'agents devrait encore diminuer.

APPRENTISSAGE

La chef du SRH présente la mise en place de l'apprentissage dans l'établissement. En 2017, il y aura 10 contrats d'apprentissage, dans le but de participer à l'effort national de formation des jeunes. Cela a un coût (école + salaire) : environ 8 900 €, mais il y a une participation de la part des tutelles.

Le but est de pouvoir par la suite avoir des jeunes qui ont une formation maison pour une éventuelle embauche.

Stages

La chef du SRH fait le bilan des stages 2015.

Elle demande une vigilance, car cela demande un investissement en temps pour les tuteurs. Une information et une sensibilisation sont nécessaires à l'efficacité du dispositif.

L'alliance CFTC-CGC est favorable à l'apprentissage, qui nécessite cependant la mise en place de moyens appropriés.

BILAN SOCIAL

La baisse des effectifs, conjuguée à une élévation de l'âge moyen des agents, suscite des inquiétudes sur la réalisation des missions, dans un contexte où les crises agricoles se multiplient.

Eric ALLAIN rappelle que l'établissement a pu faire face aux objectifs en raison des différentes adaptations des outils. De plus, le MAAF est à l'écoute et autorise des ETP supplémentaires (CDD).

Pour l'alliance CFTC-CGC, la baisse continue des effectifs est de nature à compromettre la conduite des missions de l'établissement et la santé des agents du fait de la surcharge de travail induite.

Les OS demandent que la partie « rémunérations » du bilan social soit complétée et que des informations relatives à la salle de sports soient incluses dans ce bilan.

DEPRECARISATION

Toujours pas de publication officielle donc pas de possibilité d'organisation de concours.

Une réunion d'information a été faite aux contractuels éligibles au concours.

25 agents sont concernés, il y a eu 25 ouvertures de postes à FAM. L'établissement a obtenu que les agents aient la possibilité de faire les 2 formations IAE et Attachés.

15 agents ont demandé à bénéficier de ces formations.

L'alliance CFTC-CGC attire l'attention des contractuels sur le fait que la participation aux formations est un élément favorisant la bienveillance de l'administration pour un éventuel « repêchage ».

REPORTS DE CONGES

Le report des congés 2016 est possible jusqu'au 31 janvier 2017 dans la limite de 5 jours. Toutefois, une dérogation pourra être accordée sur demande expresse du chef de service.

HEURES SUPPLEMENTAIRES A L'OCM VITICULTURE

C. QUOD a indiqué que des heures supplémentaires seront payées dans le cadre de l'OCM viticulture.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

En vue de la modification de l'article 9 pour les CDD de courte durée, le SRH va effectuer une expertise sur le temps de travail des contrôleurs en CDD, car il s'avère qu'il y a une différence entre la pratique et les différents RIALTO en région.

TELETRAVAIL

Le Directeur Général souhaite que le télétravail perdure à FranceAgriMer, mais il faut prendre des précautions au niveau réglementaire. La SG et la chef du SRH feront un état des lieux agent par agent. Un groupe de travail est prévu le 3 novembre 2016.

L'alliance CFTC-CGC estime que le télétravail, pratiqué dans de bonnes conditions, est une forme d'organisation du travail permettant aux agents de concilier vie professionnelle et vie personnelle et de réduire la fatigue liée aux temps de trajet.

Elle revendique un dispositif ouvert, permettant une vraie liberté de choix.

Vos représentants :

- ✓ Pour la CFTC : Catherine ERNOULT-TOMASSO, 01 73 30 31 18
(catherine.tomasso@franceagrimer.fr)
- ✓ Pour la CGC : Bernard LELLOUCHE, 05 55 12 90 33 (bernard.lellouche@franceagrimer.fr)